

DU CÔTÉ DE L'AESH : DES LIENS AVEC...

LA DSDEN : POLE AESH

Suivi de mon contrat avec l'employeur

- Signature du contrat avec l'employeur par l'intermédiaire du pole AESH de la DSDEN 44.
- Envoi de l'emploi du temps sur les établissements à l'employeur.
- Envoi des absences / arrêts maladie avec justificatif à l'employeur.
- Demande de changement d'affectation de PIAL à la DSDEN avec mise en copie des envois au coordonnateur du PIAL et la DSDEN.

LE OU LES CHEF(S) D'ETABLISSEMENT

Membre de la communauté éducative de l'école

- Appel à l'établissement de rattachement administratif, qui organise: accueil et présentation de l'emploi du temps sur un ou plusieurs établissements (cf fiche poste).
- Contact avec chaque CE de la fiche de poste, qui organise :
 - l'accueil avec présentation de l'établissement
 - un rdv avec l'enseignant sur les besoins des élèves accompagnés (GEVASCO)
 - une rencontre avec chaque famille et l'enseignant.
- Appel en cas absence (+ mail en copie au coordonnateur).

- Demande de "rendez-vous d'accompagnement" en cas de difficultés avec signature du compte-rendu par les 2 parties.
- Entretien professionnel ou rapport annuel d'activité signé et envoyé à l'employeur.

LE COORDONATEUR DU PIAL

Contact MAIL privilégié

- Communication avec le coordonnateur sur le fonctionnement et l'organisation du PIAL :
 - organisation d'un entretien avec un CE en cas de recrutement
 - mise en relation avec les chefs d'établissements
 - mise en relation avec le pilote en cas de problème RH
 - fiche de poste précisant les élèves accompagnés, les établissements et l'école de rattachement administratif.
- Communication des souhaits éventuels pour établir la fiche poste.
- Communication en cas de difficultés sur un établissement.
- Mail en copie des envois à la DSDEN, le coordonnateur est en copie.

L'ENSEIGNANT DE LA CLASSE

Points réguliers programmés

- Compétences attendues au regard des besoins de l'élève accompagné.



- Ajustements des pratiques, de la posture.
- Présence à l'ESS.
- RV possible avec la famille et l'enseignant.

DSDEN : POLE FORMATION

- Adresse professionnelle académique active.
- Plan de formation initiale obligatoire.
- Formations continues.

LE PILOTE

- Invitation à des temps d'animation avec le coordonnateur et les autres AESH.
- Convocation entretien en cas de problématiques RH (posture, conflit...) avec signature du compte-rendu.

